

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du JEUDI 19 MAI 2022 à 18h00**

Date de convocation : Jeudi 12 mai 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°C2022_110</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>68</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>68</b>
Pour :	68
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE :** JAMMES Michel ;

**PRESENTS :** ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FIGUERA Encarnacion ; FRERE José ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; PY Michel

**EXCUSES :** BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JULES Jean-Claude ; PECH Olivier

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (délibération N°C2022\_106) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2022\_106) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2022\_106) ; PY Michel (délibération N°C2022\_106)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** ALVAREZ Jean-Michel ; BOUISSET Cyrielle ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIUO Didier ; FAGES Gilles ; PINET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2022\_105 et à partir de la délibération NC2022\_107) ; MARTIN Henri (jusqu'à la délibération N°C2022\_105)

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Transport**

**OBJET : TRANSPORTS ET INTERMODALITE - offre de concours de la SAS « SPH Gérard Bertrand » pour la réalisation de la piste cyclable rue du Rec de Veyret à Narbonne**

Dans le cadre de son schéma directeur des pistes cyclables, le Grand Narbonne souhaite réaliser une piste cyclable, rue du Rec de Veyret dans la zone d'activités de Plaisance à Narbonne afin d'assurer la jonction entre la rue des fours à chaux et la route d'Espagne et les hauts de Narbonne.

Cette piste cyclable d'une longueur totale de 800 ml et une largeur de 2,5 ml sera située sur l'accotement Est de la rue du Rec de Veyret et réalisée en plusieurs phases. L'intégration de cette piste nécessitera également la réorganisation des zones de stationnement existantes dans cette rue.

## N°C2022\_110

La première phase de ces travaux consiste à réaliser une piste cyclable au droit des établissements « Gérard Bertrand » sur une longueur d'environ 300 ml et une zone de stationnement longitudinal de 25 places.

L'intégration de cette piste et de la zone de stationnement implique une réduction de la largeur de la chaussée à 6,50 m, ceci induira la réduction de la vitesse tout en permettant le croisement des poids lourds.

Le coût estimatif de ce premier tronçon est de 100 000 € TTC et le projet sera réalisé dans le courant du deuxième semestre 2022.

Considérant que le projet améliorera considérablement l'aspect qualitatif et fonctionnel de la voirie et contribuera ainsi à la revalorisation de son site de production, la SAS « SPH Gérard Bertrand », par courrier en date du 13 Avril 2022, a offert de verser au Grand Narbonne une offre de concours pour ces travaux à hauteur de 50 % du coût H.T, plafonnée à 60 000 €.

L'offre de concours ne fait pas l'objet d'une définition législative ou réglementaire mais a été consacrée et précisée par la doctrine et la jurisprudence. Elle consiste à apporter une contribution, financière le plus souvent ou matérielle, à la réalisation de travaux publics. Elle suppose une contribution volontaire et gratuite de l'offrant à une opération de travaux publics à la réalisation de laquelle il est intéressé directement ou indirectement. L'offre de concours ne peut bénéficier qu'à une personne publique, l'auteur de l'offre peut être une personne privée comme une personne publique.

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'approuver le contrat ci-joint de versement de l'offre de concours de la SAS « SPH Gérard Bertrand » au profit du GRAND NARBONNE pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et de places de stationnement rue du Rec de Veyret, zone de Plaisance à Narbonne selon le plan annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit contrat.

### Pièces jointes à la délibération :

- Plan
- Contrat

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 25/5/2022  
et de sa publication  
le : 25/5/2022**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

